



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de la concertation publique**

RENOUF Marie-Françoise
Tél : 02.22.75.4742
marie-francoise.renouf@manche.gouv.fr

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE
DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA MANCHE
FORMATION SPECIALISÉE « NATURE »**

**Extrait du Procès-verbal de la réunion du 19 Novembre 2020 à
10h30
salle Urbain le Verrier**

Placée sous la présidence de M. LAURENT SIMPLICIEN, Secrétaire général de la Préfecture, la formation spécialisée "NATURE" s'est réunie selon l'ordre du jour suivant :

Approbation du Procès-verbal de la réunion du 26 février 2019, formation « nature »

Rapporteur : DREAL

10h30 : PROJET d'ARRÊTÉ PORTANT PROTECTION DU BIOTOPE du site de CASTEL-VENDON – commune de La Hague

11h00 :EXTENSION de la RNN DOMAINE DE BEAUGUILLOT – Sainte-Marie du Mont

11h30 : TRAVAUX dans la RNN DOMAINE DE BEAUGUILLOT – Sainte-Marie du Mont

~~~~~

Compte tenu de la situation sanitaire due à la covid 19, la réunion se déroule en visio-conférence.

Etaient présents :

- M. Bruno DUMEIGE et Mme Florence MAGLIOCCA, représentant la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
- M. Laurent VATTIER, représentant la direction départementale des territoires et de la mer
- Mme Valérie NOUVEL, conseillère départementale
- M. Jean-Claude HAIZE, maire délégué des Veys
- M. Laurent PIEN,, représentant des EPCI et maire de Condé-sur-Vire
- M. Gérard BAMAS, représentant la fédération départementale des chasseurs de la Manche (représente la voix de M. Philippe DELAMARCHE)
- M. Joël Bellenfant, représentant Manche Nature
- M. Alain CHARTIER représentant le Groupe ornithologique Normand (GONm)
- Mme Mélanie MARTEAU représentant le Groupe Mammalogique Normand



**Étaient excusés :** Mme Christelle BRIAULT, M. Gilbert MICHEL, M. Philippe DELAMARCHE a donné mandat à M. Gérard BAMAS),

**Assistaient également à la réunion :** Mme Marylène LESOUÉF, cheffe de bureau de l'environnement et de la concertation publique accompagnée de Mme Marie-Françoise RENOUF.

**Approbation du Procès-verbal de la réunion du 26 février 2019 :**

à la demande de la direction départementale des territoires et de la mer, certains termes qui font l'objet du vote pour le dossier sont modifiés.

**Ainsi, les phrases suivantes :**

- M. Vattier répond que les étourneaux sont très difficiles à gérer, car les lieux ne sont pas maîtrisés.

- il est autorisé la plantation de peupliers non hybrides qui constituera le cultivar.

- l'objectif n'est pas de lutter contre les cultivars de peupliers en général, mais de favoriser les espèces vulnérables du cours d'eau.

**sont remplacées par :**

- M. Vattier répond que l'on ne maîtrise pas le lieu où le dortoir des étourneaux s'établit.

- il est autorisé la plantation de cultivars de peupliers.

- l'objectif n'est pas de lutter contre les cultivars de peupliers en général, mais de favoriser les espèces caractéristiques du cours d'eau.

Le Procès-verbal de la commission du 26 février 2019 est approuvé à l'unanimité avec ces modifications.

Il est constaté que le quorum est atteint.

~~~~~

TRAVAUX dans la RNN DOMAINE DE BEAUGUILLOT – Sainte-Marie du Mont

article R.332-24 du code de l'environnement

Contexte

Le 15 octobre 2020, le parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin a saisi le préfet de la Manche pour l'instruction d'un dossier de travaux dans la réserve naturelle nationale (RNN) du domaine de Beauguillot.

Dans la perspective de l'extension de la RNN, le gestionnaire de la réserve souhaite engager des travaux pour améliorer l'accueil du public et le fonctionnement écologique du site. Ces travaux, de nature à modifier l'état et l'aspect de la réserve, relèvent des articles L.332-9 et R.332-23 à R.332-27 du code de l'environnement.

Les caractéristiques du projet

Le projet global, défini dans le cadre de la démarche d'extension de la Réserve naturelle, s'articule autour de plusieurs axes afin de corriger les dysfonctionnements :

- améliorer les fonctionnalités écologiques par la reconnexion d'un vaste ensemble de prairies humides ;

- sauvegarder l'intégrité des milieux naturels et des espèces en proposant un nouvel itinéraire de cheminement associant l'ouverture au public et le contrôle des dérangements ;

- améliorer l'accueil du public avec de nouvelles infrastructures dimensionnées et adaptées (observatoire tourelle, observatoire sur deux niveaux), sécurisation des stationnements et des accès, accompagnement de la visite et de la découverte, animations ;

- valoriser et faire découvrir des éléments du patrimoine naturel (panneaux pédagogiques dans les observatoires) ;
- connecter la Réserve naturelle et ses cheminements avec les circuits existants du territoire (SPPL, GR 223, PR Alentour de Sainte-Marie-du-Mont).

Les travaux envisagés par le gestionnaire consistent à :

- améliorer les fonctionnalités écologiques du site en reconnectant le polder Sainte-Marie à la partie Nord de la réserve. Pour ce faire, le chemin qui sépare les deux entités et le merlon planté qui le borde au Nord seront arasés sur près de 300 m avec une restauration de la zone humide en lieu et place du chemin,
- proposer un cheminement piéton connecté au réseau territorial, agrémenté de points d'observation et donnant à voir une variété de milieux et d'ambiances. Une attention particulière sera portée au renforcement de la quiétude du site notamment au regard des enjeux liés à l'avifaune migratrice et nicheuse.

Avis du rapporteur

L'analyse des impacts de ces travaux montre qu'il n'y aura pas de conséquences négatives significatives ni sur les habitats d'intérêt communautaire ni sur les espèces patrimoniales. Le gestionnaire a décliné la séquence éviter-réduire-compenser, y compris en phase chantier, pour minimiser les incidences du projet sur ces espaces naturels à haute valeur écologique.

Il est attendu que ces travaux participent à l'optimisation de la fonctionnalité globale de la RNN, en particulier des habitats humides qui conditionnent l'accueil automnal et hivernal des oiseaux d'eau. Ainsi, ni les objectifs retenus au titre des sites Natura 2000 concernés, ni ceux inscrits au plan de gestion de la réserve naturelle ne seront remis en cause.

Pour ces raisons, il est émis un avis favorable au projet.

Observations de la commission

M. Bamas est d'accord sur les travaux concernant l'accès central bien que le merlon aurait pu être remis à droite. Par contre, il n'est pas favorable au nouvel observatoire au Sud car il n'y a pas suffisamment de places de stationnement.

Mme Magliocca précise que sur la partie sud il s'agira d'un point d'observation des phoques, protégé par une palissade, c'est-à-dire un aménagement non couvert. Lieu déjà fréquenté, le but n'est pas d'y parvenir en voiture.

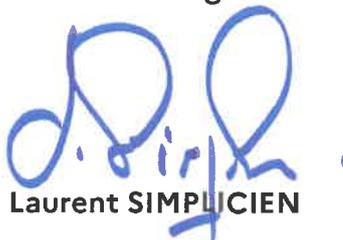
Par ailleurs, il est prévu de ré-utiliser en partie les matériaux issus de la destruction du merlon pour faire un petit talus à l'entrée sud du site.

M. Elder, conservateur de la réserve naturelle au sein du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin invité à se faire entendre n'a pu attendre au vu du retard constaté lors de la réunion et n'a pu se présenter. Un message d'excuses lui sera envoyé.

Vote (11 votants dont 1 mandat)

Les membres de la commission émettent à l'unanimité un avis favorable.

Le Secrétaire général



Laurent SIMPLICIEN

